



FR

CONSEIL DE DIRECTION
105^{ème} session
Rome, 20 - 23 mai 2025

UNIDROIT 2025
C.D. (105) 7
Original: anglais
avril 2025

Point n° 5 de l'ordre du jour: Projets d'instruments

**c) Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage et Guide pour l'incorporation:
approbation préliminaire de l'instrument**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Résumé des travaux entrepris sur le Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage, soumission d'un projet d'instrument pour adoption</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à envisager d'adopter le projet de Guide pour l'incorporation, sous réserve de l'examen final et de l'alignement linguistique</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2023-2025</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Élevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2023 – C.D. (102) Misc. 2; projet de Guide pour l'incorporation (voir Annexe II, confidentielle)</i>

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de fournir au Conseil de Direction: i) un résumé des travaux entrepris au cours des douze derniers mois pour préparer le Guide pour l'incorporation (le Guide) de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage (LTA); ii) un aperçu du contenu du projet de Guide; et iii) le projet de Guide pour examen et adoption (disponible, en anglais, à l'Annexe II, confidentielle, du présent document).

II. HISTORIQUE

2. En 2022, le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale d'UNIDROIT ont approuvé l'élaboration d'un Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage avec un degré de priorité élevé. Lors de sa 102^{ème} session (Rome, mai 2023), le Conseil de Direction d'UNIDROIT a

adopté la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage ¹ et a demandé au Groupe de travail d'entamer des travaux sur le Guide pour l'incorporation de la LTA ².

III. ÉLABORATION DU GUIDE POUR L'INCORPORATION

3. Le projet de Guide pour l'incorporation a été élaboré par un Groupe de travail composé des mêmes experts que ceux qui ont élaboré la Loi type sur l'affacturage, sous la présidence du Professeur Henry Gabriel, membre *ad honorem* du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Les organisations intergouvernementales ayant une expertise dans le domaine de l'affacturage participant en tant qu'observateurs au Groupe de travail sur la LTA ont été invitées à continuer de participer en tant qu'observateurs au Groupe de travail sur le Guide. La liste des membres du Groupe de travail et des organisations observatrices invitées figure à l'Annexe I du présent document.

4. Objet: le Guide a pour objectif d'aider les États à comprendre, mettre en œuvre et interpréter les dispositions de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage. À ce titre, le Guide vise à expliquer l'objectif de la Loi type et le fonctionnement de ses dispositions, y compris des explications techniques détaillées lorsque la mise en œuvre de la Loi type en droit interne peut avoir une complexité majeure.

5. Public ciblé: le Guide s'adresse principalement aux représentants de Gouvernements ou aux organes législatifs des États qui envisagent de mettre en œuvre la LTA. L'expérience montre qu'il s'agit souvent de fonctionnaires de la Banque centrale, du Ministère des Finances, du Ministère du Trésor, du Ministère de la Justice ou du département responsable de la rédaction législative.

6. Approche: le Guide a été préparé conformément à trois idées directrices:

- i. *Ciblé* – Le Guide fournit de l'information ciblée aux fonctionnaires du Gouvernement responsables de la mise en œuvre de l'instrument.
- ii. *Accessible* – Le Guide a été rédigé de manière à être aussi accessible que possible aux non-experts, étant donné que le public ciblé peut ne pas avoir une expertise approfondie en matière d'affacturage et en financement des créances.
- iii. *Concis* – Le Guide est aussi concis que possible afin d'encourager les responsables gouvernementaux à utiliser son contenu, tout en étant suffisamment discursif pour expliquer le fonctionnement technique d'articles complexes, y compris en fournissant des exemples pratiques.

7. Approche rédactionnelle: la rédaction du Guide a été partagée entre cinq membres du Groupe de travail et le Secrétariat ³. Les membres du Groupe de travail et les organisations observatrices ont fourni des commentaires sur chaque section lors des réunions du Groupe de travail.

¹ La Loi type sur l'affacturage est disponible sur une page Internet dédiée sur le site Internet d'UNIDROIT: <https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage/loi-type-sur-laffacturage/>.

² Voir les conclusions sommaires de la 102^{ème} session du Conseil de Direction, [UNIDROIT 2023 – C.D. \(102\) Misc. 2](#), paragraphe 6.

³ Louise Gullifer a préparé la Partie I Section 3 et la Partie IV Sections 1 à 6, Marek Dubovec a préparé la Partie II Section 3, la Partie III Section 1 et le Supplément sur l'économie numérique, Giuliano Castellano a préparé la Partie III Section 2, Neil Cohen a préparé la Partie IV Sections 7 à 9, Bruce Whittaker a préparé l'Annexe A de la Partie IV (Dispositions relatives au registre) et le Secrétariat a préparé la Partie I Sections 1, 2 et 4 et la Partie II Sections 1 et 2.

IV. SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

8. Le projet de Guide a été discuté au cours de trois sessions du Groupe de travail et de plusieurs réunions intersessions. Comme indiqué précédemment au Conseil de Direction à sa 103^{ème} session en 2024, deux premières réunions de planification et la première session du Groupe de travail ont eu lieu entre janvier et avril 2024 ⁴.

9. La deuxième session du Groupe de travail s'est tenue en format hybride du 16 au 19 décembre 2024 au siège d'UNIDROIT et a réuni 34 participants ⁵. Lors de la deuxième session, le Groupe de travail a examiné un projet presque complet du Guide. Le Groupe de travail a affiné la structure du projet de Guide, convenu des objectifs de politique générale et des principales caractéristiques du Guide, s'est penché sur les questions terminologiques et a formulé des commentaires sur le projet de Supplément sur l'économie numérique.

10. La troisième session du Groupe de travail s'est tenue en format hybride du 9 au 11 avril 2025 à Pékin, Chine, avec le généreux soutien de la Commission d'arbitrage de Pékin, et a réuni 34 participants ⁶. Lors de cette session, le Groupe de travail a examiné l'intégralité du projet de Guide. En particulier, il a décidé de restructurer la Partie I, de reformuler la Partie I Section 1 (faciliter l'accès au crédit grâce à l'affacturage) et de souligner davantage l'importance pour les États adoptants d'inclure les principales caractéristiques lors de la mise en œuvre de la LTA. À l'issue de la troisième session, le Groupe de travail a décidé que le projet de Guide pour l'incorporation était suffisamment élaboré pour le soumettre au Conseil de Direction avec une recommandation que celui-ci l'adopte, sous réserve de révisions mineures, de l'examen final et de l'alignement linguistique.

V. APERÇU DE LA STRUCTURE ET DU CONTENU

11. L'Annexe II (confidentielle) du présent document contient le projet de Guide (en anglais), tel qu'il a été révisé par le Groupe de travail à sa troisième session ⁷. Le Guide a la structure suivante (en anglais):

⁴ La première réunion de planification s'est tenue au siège de l'Institut de droit international (ILI) à Washington D.C. le 18 janvier 2024, en marge de la Conférence de coordination des opérations garanties. La deuxième réunion de planification s'est tenue en ligne le 19 février 2024. La première session plénière du Groupe de travail s'est tenue sous la forme d'une réunion hybride du 8 au 10 avril 2024 au siège d'UNIDROIT à Rome. Au cours de la première session, le Groupe de travail s'est mis d'accord sur la méthodologie de travail, la structure et le contenu général du Guide, et a examiné les grandes lignes du contenu des différentes sections. La première session a réuni 36 participants. Les documents de la première session du Groupe de travail sont disponibles sur le site Internet d'UNIDROIT: <https://www.unidroit.org/fr/travaux-en-cours/affacturage-loi-type/#1701185981141-0a944253-aa1e>.

⁵ Ont participé à la deuxième session du Groupe de travail dix membres du Groupe de travail, six observateurs d'organisations intergouvernementales, internationales et régionales, douze observateurs d'associations industrielles, de gouvernements et du milieu universitaire, et six membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

⁶ Ont participé à la troisième session du Groupe de travail dix membres du Groupe de travail, neuf observateurs représentant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, internationales et régionales, six observateurs d'associations industrielles, de gouvernements et du milieu universitaire, et neuf membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

⁷ Le projet de Guide pour l'incorporation figurant (en anglais) à l'Annexe II (confidentielle) tient compte des principales révisions apportées à l'instrument par le Groupe de travail à sa troisième session, en particulier en ce qui concerne la structure et le contenu de la Partie I. Toutefois, il n'a pas été possible de réviser l'intégralité du texte, en raison de la proximité du calendrier de la troisième session du Groupe de travail et de la réunion du Conseil de Direction. Si le Conseil de Direction adopte le projet de Guide, les autres révisions apportées par le Groupe de travail à sa troisième session, dont aucune n'est substantielle ou ne concerne des questions de politique générale, seront mises en œuvre au cours du processus de révision finale et d'alignement linguistique (voir la section "Prochaines étapes" du présent document).

PART I – PURPOSE AND OVERVIEW	
1.	Facilitating access to credit through factoring
2.	Introduction to the MLF
3.	Overview of the MLF
4.	Coordination of the MLF with other international instruments
PART II – IMPLEMENTATION OF THE MODEL LAW ON FACTORING	
1.	Implementation of the Model Law on Factoring within the existing legal framework
2.	Methods of implementation
3.	Common implementation challenges
PART III – COORDINATION OF THE MODEL LAW ON FACTORING WITH SPECIFIC MATTERS	
1.	The Model Law on Factoring and the digital economy
2.	The Model Law on Factoring and financial regulation
PART IV – ARTICLE-BY-ARTICLE GUIDE	
1.	General instructions on reading the MLF
2.	Chapter I – Scope and General Provisions
3.	Chapter II – Transfer of a Receivable
4.	Chapter III – Effectiveness against third parties of a transfer of a receivable
5.	Chapter IV – The Registry System
6.	Chapter V – Priority of a Transfer
7.	Chapter VI – Rights and Obligations of the Transferor, Transferee, and the Debtor
8.	Chapter VII – Collection and Enforcement
9.	Chapter VIII – Conflict of Laws
10.	Chapter IX – Transition
11.	Annexe A – Registry Provisions
ANNEXES	
1.	Model Law on Factoring Guide to Enactment Working Group

12. La Partie I du Guide: i) présente le concept d'affacturage et pourquoi il est important; ii) présente les objectifs de politique générale et les principales caractéristiques de la LTA; iii) fournit un résumé général du contenu de la LTA; et iv) explique la relation entre la LTA et d'autres instruments internationaux connexes (y compris la Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international, la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international et la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières).

13. La Partie II du Guide définit la manière dont la LTA devrait être mise en œuvre et le processus, avec des orientations sur: i) la manière dont la LTA peut être adaptée aux traditions juridiques d'un État (y compris le cadre juridique plus général de l'État et le cadre des opérations garanties); ii) la mise en œuvre législative de la LTA; et iii) les défis de mise en œuvre courants (tels que la définition

de l'affacturage et l'application de la loi aux cessions en pleine propriété et aux cessions à titre de garantie).

14. La Partie III du Guide fournit des orientations sur la manière de coordonner la LTA avec des questions spécifiques, notamment i) l'économie numérique, et ii) la réglementation financière, avec des orientations spécifiques pour les régulateurs sur la manière dont les règles de droit privé de la LTA devraient être harmonisées avec les règles réglementaires en ce qui concerne les définitions réglementaires, l'autorisation, l'octroi de licences et la surveillance.

15. La Partie IV du Guide fournit des instructions générales sur la lecture de la LTA et un commentaire article par article sur les 54 articles et les 25 Dispositions sur le Registre de la LTA. La Partie IV vise, en particulier, à: i) fournir des orientations détaillées sur le fonctionnement de chaque article; ii) expliquer pourquoi chaque article est nécessaire; iii) préciser comment chaque article peut interagir avec d'autres articles de la LTA ainsi qu'avec le droit plus général de l'État; iv) relier des articles spécifiques aux objectifs de politique générale et aux principales caractéristiques de la LTA; et v) illustrer le fonctionnement des articles à l'aide d'exemples pratiques.

16. L'Annexe I du Guide fournit une liste des membres du Groupe de travail et des observateurs qui ont participé à la négociation du Guide. L'Annexe II (confidentielle) contient le Supplément sur l'économie numérique, qui ne sera inclus que dans la version numérique du Guide (plus d'informations ci-dessous).

17. Le Guide contient deux caractéristiques novatrices qui, de l'avis du Groupe de travail, seront particulièrement utiles pour aider les États à mettre correctement en œuvre la LTA:

- i. **objectifs de politique générale, principales caractéristiques et défis communs:** la Partie I Section 2 de la LTA définit les cinq objectifs de politique générale de la LTA et présente sept caractéristiques clés qui permettent d'atteindre ces objectifs ⁸. L'identification des objectifs de politique générale et des principales caractéristiques est conçue pour s'assurer que les États n'omettent pas par inadvertance des aspects spécifiques de la LTA qui compromettraient considérablement son efficacité à faciliter l'affacturage. De même, la Partie II Section 3 fournit des orientations spécifiques en ce qui concerne les défis communs qui se sont posés dans les États qui ont commencé à mettre en œuvre la LTA depuis son adoption en 2023.
- ii. **Supplément sur l'économie numérique:** le Groupe de travail a décidé que la Partie III Section 1 du Guide devrait éviter de fournir des orientations détaillées sur des questions d'économie numérique qui pourraient rapidement devenir obsolètes. Au lieu de cela, le Groupe de travail a inclus ce contenu dans un "*Digital Economy Supplement*" qui est joint au projet de Guide (en anglais) et figure à l'Annexe II (confidentielle) du présent document. Le Supplément sur l'économie numérique fournit des informations actualisées sur la manière dont la LTA peut être mise en œuvre parallèlement aux développements technologiques récents, avec des orientations détaillées sur les actifs numériques, les monnaies virtuelles et les plateformes et échanges électroniques. L'inclusion distincte du Supplément sur l'économie numérique permettra une mise à jour

⁸ Les cinq objectifs de politique générale de la LTA sont les suivants: i) la transparence, la prévisibilité et la certitude; ii) l'efficacité des transactions; iii) des règles équilibrées pour les parties; iv) la flexibilité nécessaire pour faciliter une variété d'accords de financement différents; et v) la facilitation des transactions transfrontalières et l'harmonisation internationale. Les sept principales caractéristiques de la LTA sont: i) l'application à la fois aux cessions en pleine propriété et aux cessions à titre de garantie; ii) la définition claire des créances; iii) des exigences juridiques simples pour la cession ou l'octroi de sûretés sur des créances; iv) l'efficacité des cessions de créances nonobstant les accords entre le débiteur et le cédant limitant ces cessions; v) l'inscription d'un avis afin d'assurer l'opposabilité et la priorité d'une cession; vi) des règles efficaces d'exécution et de recouvrement; et vii) des règles de conflit de lois fondées sur la localisation du débiteur pour l'opposabilité et la priorité.

si nécessaire pour tenir compte des changements technologiques, sans réviser le Guide pour l'incorporation. Le Supplément sur l'économie numérique sera annexé à la version numérique du Guide et disponible sur le site Internet d'UNIDROIT.

VI. PROCHAINES ÉTAPES

18. Si le Conseil de Direction adopte le projet de Guide, le Secrétariat (en coopération avec le Président du Groupe de travail) vérifiera ultérieurement le document, veillera à ce que la terminologie soit utilisée de manière cohérente, mettra à jour les renvois internes, ajoutera des renvois externes aux Principes d'UNIDROIT relatifs au procédures d'exécution efficaces (qui sont en cours de finalisation en même temps que le Guide), préparera la version française du Guide et vérifiera la cohérence linguistique. La version anglaise finale du Guide sera alors publiée d'ici la fin de l'année 2025 et la version française suivra dès que possible.

19. Une fois adopté, le Guide devrait être lancé lors de la neuvième Conférence internationale de coordination des opérations garanties, qui sera accueillie par UNIDROIT à Rome en 2026. Le Guide sera également intégré à la stratégie de mise en œuvre d'UNIDROIT pour la LTA (voir le document UNIDROIT 2025 – C.D. (105) 20).

VII. ACTION DEMANDÉE

20. *Le Conseil de Direction est invité à envisager d'adopter le projet de Guide pour l'incorporation, sous réserve de l'examen final et de l'alignement linguistique.*

ANNEXE I**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL D'UNIDROIT SUR LE GUIDE POUR
L'INCORPORATION DE LA LTA**

1. Henry GABRIEL — Professeur de droit, Elon University, membre *ad honorem* du Conseil de Direction, États-Unis d'Amérique
2. Giuliano CASTELLANO — Professeur associé, *Asian Institute of International Finance Law (AIIFL)*, Hong Kong
3. Neil COHEN — *1901 Distinguished Research Professor of Law*, Brooklyn Law School, États-Unis d'Amérique
4. Michel DESCHAMPS — Université de Montréal, McCarthy Tetrault, Canada
5. Marek DUBOVEC — Directeur des programmes de réforme du droit, Institut de droit international (ILI), États-Unis d'Amérique
6. Alejandro GARRO — Professeur adjoint de droit, Columbia Law School, États-Unis d'Amérique
7. Louise GULLIFER — Professeure de droit anglais Rouse Ball, Présidente de la Faculté de droit, Université de Cambridge, Membre du Collège Gonville et Caius, Royaume-Uni
8. Megumi HARA — Professeure de droit, Université Chuo, Japon
9. Catherine WALSH — Professeure de droit, Université McGill, Canada
10. Bruce WHITTAKER — Senior Fellow, Université de Melbourne, Australie

En outre, plusieurs organisations internationales, régionales et du secteur privé ayant participé à la négociation de la Loi type sur l'affacturage d'UNIDROIT ont été invitées à participer à l'élaboration du Guide pour l'incorporation:

1. le Groupe de la Banque mondiale
2. la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
3. la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
4. l'Organisation des États américains (OEA)
5. la Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK)
6. l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)
7. Groupes industriels
 - i. *Factors Chain International (FCI)*
 - ii. Commission bancaire de la Chambre de commerce internationale (CCI)
 - iii. *Secured Finance Network (SFN)*
 - iv. *World of Open Account (WOA)*